

Le gouvernement nous vole nos salaires et nos pensions, viole les droits des travailleurs et exécute une fraude électorale et un auto-coup.

Commission internationale du Comité national de Conflit – Travailleurs en Lutte (CNC-TL)

[18/08/2004 : <https://x.com/AsambleaCNCTL/status/1826280845965168683> ;
<https://laboursolidarity.org/n/3264/el-gobierno-nos-roba-el-salario-las-pensiones-los-derechos-laborales-y-ejecuta-un-fraude-electoral-y-un-autogolpe>]

Les résultats « officiels » des élections présidentielles du 28 juillet dernier ont été rejetés par la majorité de la population, faute d'exprimer la décision manifeste du peuple en faveur d'un changement de gouvernement.

- 1) D'abord, la proclamation de Nicolás Maduro comme gagnant, réalisée le lundi 29 juillet par le Conseil national électoral, s'est produite sans qu'ait été finalisée la totalisation des votes (à peine 80 % d'après le premier bulletin du CNE alors même que l'écart annoncé de votes entre Maduro et Edmundo González Urrutia était censément d'à peine 7%). Dans de telles conditions, cette proclamation de Maduro comme gagnant s'inscrirait en dehors du cadre légal.
- 2) Ensuite, comme l'a dénoncé l'autre candidat d'opposition Enrique Márquez, ce premier bulletin lu à minuit par le président du CNE, Elvis Amoroso (dirigeant reconnu du PSUV, parti au pouvoir), n'est pas sorti de la salle de totalisation du CNE, ainsi que l'en ont informé ses témoins électoraux, mais aurait été élaboré personnellement par Amoroso.
- 3) Le candidat Márquez a dénoncé que le CNE a cessé toute activité depuis le 29 juillet au matin. Officiellement le gouvernement a affirmé que le CNE aurait été « piraté », mais n'a pas permis de vérifier cette affirmation de façon indépendante, en présence des témoins électoraux des différents candidats. Le site web du CNE est en bloqué depuis le 29 juillet. Il n'existe aucune publication du CNE relative aux procès-verbaux de totalisation des votes, alors même que second bulletin du CNE, du vendredi 2 août, est censé refléter 96 % de ces PVs (et qu'il n'a toujours pas publié le troisième bulletin censé faire état de 100 % des PVs).
- 4) Le CNE n'a pas été en capacité d'expliquer comment il a procédé à la comptabilisation des votes annoncés dans ces deux premiers bulletins alors que le système informatique du pouvoir électoral a censément été piraté le soir même des élections ; ni comment ce soit-disant « piratage » aurait empêché la totalisation des PVs et des résultats détaillés par bureau de vote, commune et État du pays.
- 5) Le principal candidat d'opposition, González Urrutia, a indiqué, sur la base des PVs récupérés par ses témoins électoraux qui étaient présents dans les bureaux de vote de l'ensemble des circonscriptions électORALES du Venezuela, qu'il serait le gagnant du scrutin, avec quasiment 70 % des voix, et que le candidat Maduro en aurait obtenu à peine 30 %.
- 6) C'est cette situation qui a généré un mécontentement généralisé au sein de la population, et provoqué les grandes manifestations populaires qui se sont produites de façon spontanée à Caracas comme dans les autres grandes villes du pays les lundi 29 et mardi 30 juillet. Ces manifestations populaires, qui ont principalement eu lieu dans les quartiers les plus pauvres des zones urbaines du Venezuela, ont été pacifiques dans leur quasi-totalité, hormis quelques cas de démolition de statues emblématiques du chavisme et d'attaques contre les sièges d'institutions officielles. Sur la base de ces rares cas de protestations violentes, le gouvernement de Maduro a accusé ces manifestations d'être parties prenantes d'un « complot terroriste » contre les institutions, censément planifié par le candidat d'opposition González Urrutia et la leader María Corina Machado, et s'est prévalu de ce prétexte pour déployer une campagne répressive des plus brutales, inédite dans le pays au cours des 50 dernières

années. D'après l'organisation de défense des droits humains PROVEA, plus de 20 personnes ont trouvé la mort (certaines de par l'action des organes policiers et militaires, d'autres de « collectifs » paramilitaires du PSUV). D'après l'organisation Foro Penal, plus de 1400 citoyens – en majorité des jeunes habitants des quartiers populaires – ont été détenus, déférés devant des tribunaux antiterroristes, privés de droit à la défense, maintenus dans l'isolement le plus total (leurs familles n'étant même pas informées de leurs lieux de détention), soumis à des procès collectifs et virtuels [NdT : *en visioconférence*], et transférés vers des prisons de « sécurité maximale » où ils seront soumis à des travaux forcés en vue de leur « rééducation », ainsi que l'a annoncé Maduro lui-même (ce en présentant une vidéo où l'on pouvait observer une centaine de jeunes en combinaisons jaunes obligés de clamer « Chávez est vivant ! » [NdT: *slogan du régime depuis sa mort*]).

7) La campagne répressive massive contre les protestations pacifiques s'est accompagnée d'une répression sélective contre les citoyens qui ont participé au scrutin en tant que témoins électoraux du principal candidat d'opposition ainsi que contre des dirigeants des partis politiques d'opposition. Dans certains cas, au moyen de diverses formes de coercition, les détenus se voient obligés à lire une « confession » devant les caméras, où ils disent que des personnes étrangères les ont payés pour manifester et diffuser des messages hostiles au gouvernement sur les réseaux sociaux, soient des actions qui ne correspondent à aucun délit codifié dans la législation vénézuélienne. Par ailleurs, les travailleurs des administrations et des entreprises publiques ont fait l'objet de mesures de coercition sous peine d'être licenciés mais aussi de licenciements purs et simples, du simple fait de ne pas être allés voter, ou d'avoir exercé leur droit légitime à voter pour le candidat de leur choix (*ie.*, contre le candidat du gouvernement), ou d'avoir reçu, conservé et/ou diffusé dans leurs téléphones portables du contenu pro-oppositionnel.

8) Alors que le CNE a observé un silence total, le gouvernement de Maduro a déposé un soi-disant « recours » auprès de la Salle électorale du Tribunal suprême de Justice (TSJ) afin qu'elle prenne en charge la résolution du conflit entourant les résultats électoraux. À ce jour, personne n'a eu accès au texte du « recours » en question, mais dans tous les cas, non seulement il est inconstitutionnel que le TSJ assume de telles prérogatives, exclusives au pouvoir électoral, mais Maduro ayant été déclaré gagnant, le fait que ce soit lui-même qui dépose un recours va à l'encontre de la logique juridique la plus élémentaire, puisqu'une telle figure implique que les droits du requérant ont été violés. Le fait est que sur la base de ce « recours », le TSJ a convoqué le CNE et l'ensemble des candidats, et qu'il est censé rendre ses conclusions dans les jours qui viennent [NdT : *sans surprise, Maduro a été déclaré gagnant sans aucune présentation ni vérification publique des PVs ni des urnes physiques*]. Une telle sentence violerait entièrement la légalité constitutionnelle, puisque c'est le pouvoir électoral, le CNE, qui doit prendre en charge tout audit ou toute contestation des résultats. Et ce qui est certain, c'est que le CNE n'a toujours pas publié les PVs de totalisation des voix, ni les résultats par bureau de vote, et ne conduit aucune activité publique depuis le jour même des élections (ce censément du fait d'un « pi ratage continu »).

En somme, depuis le 28 juillet, le gouvernement de Nicolás Maduro a entrepris une série d'actions en marge de la Constitution et de la Loi électorale qu'on peut caractériser comme étant constitutives d'une fraude électorale, violant la décision souveraine du peuple qui a massivement voté (à plus de 70%) contre le gouvernement, et déployant pour se faire une campagne répressive de terreur contre la population, prétendant taire toute voix dissidente qui dénonce la fraude en question et l'auto-coup en cours contre la Constitution.

Cette fraude est également suggérée dans les déclarations respectives des missions électorales du Centre Carter et du Panel d'Experts des Nations Unies, présentes comme observatrices le 28 juillet, et qui ont toutes deux conclu que le processus électoral sous sa forme actuelle viole les standards internationaux en vigueur, que les résultats annoncés par le CNE ne sont pas crédibles, et que le principal candidat d'opposition est le véritable gagnant du scrutin.

Cette fraude est aussi attestée par la manifestation, majoritaire et éclatante au sein de la population, du rejet des résultats donnés par le CNE (des mobilisations se produisent toujours à ce jour), de même que par les expressions populaires de rejet de l'officialité au pouvoir et favorables à un changement de gouvernement qui ont été observées avant, durant et après le scrutin présidentiel.

Soulignons que la fraude ne se réduit pas à la seule annonce de résultats à mille lieux de ce qui s'est passé au cours de la journée électorale et totalement contraires à la volonté populaire. Au contraire, c'est là l'aboutissement logique d'un processus électoral entaché de vices antidémocratiques dès le moment même de sa convocation officielle, à l'instar des tentatives du gouvernement de saboter son déroulement ou carrément le suspendre et du favoritisme systématique dont a bénéficié le candidat du gouvernement, via son usage des ressources publiques et des programmes étatiques à des fins publicitaires, l'illégalisation de partis d'opposition et l'intervention judiciaire dans leurs organes de direction, la détention de dirigeants politiques et syndicaux d'opposition, le maintien en détention et la criminalisation de plus de 150 travailleurs pour avoir revendiqué leurs droits, ce en sus d'une grande quantité de prisonniers politiques – autant de manœuvres propres à un gouvernement de vocation clairement antidémocratique.

Nous, travailleurs vénézuéliens, avons dénoncé au cours des dernières années que le gouvernement de Nicolás Maduro a confisqué l'ensemble des droits du travail consacrés dans la Constitution et la Loi du Travail, notamment via la disparition *de facto* du salaire comme moyen de rémunération du travail et l'imposition d'un système de « bons » misérables, soit un retour à des conditions dignes de l'époque de l'esclavage colonial. Maintenant, le gouvernement a également confisqué les votes de la population qui a majoritairement voté contre Maduro et le PSUV (et plus de deux fois plus que pour ce dernier), et viole éhontément l'article 5 de notre Constitution, qui établi que la souveraineté réside de façon inaccessible dans le peuple qui l'exerce par le moyen du suffrage.

Le mouvement des travailleurs vénézuéliens s'unit à l'ensemble des voix citoyennes qui exigent du CNE qu'il publie la totalisation des procès-verbaux du scrutin et ses résultats par bureau de vote, et qu'il mette en place les audits prévus par la loi via l'ouverture des urnes physiques de l'ensemble des bureaux de vote du pays (que sont censées conserver les forces armées), afin de procéder à un décompte vote par vote, et que puisse être respectée la décision souveraine du peuple qui a élu via son vote la personne qui doit être investie à la présidence le 10 janvier 2025. Nous élevons aussi notre voix contre la razzia répressive des plus brutales déclenchée par le gouvernement contre les travailleurs et le peuple vénézuélien.

De la même façon que nous nous prononçons contre la criminalisation de la protestation sociale, des travailleurs et populaire, réitérant que protester n'est pas un délit et revendiquant la défense du droit légitime à protester, à nous manifester, à nous organiser et nous mobiliser, sur le plan syndical et politique, comme mécanisme pour récupérer nos droits salariaux et syndicaux comme travailleurs et politiques et démocratiques, systématiquement violés aujourd'hui par le gouvernement Maduro.

Enfin, nous exhortons les travailleurs du monde entier à afficher leur solidarité avec les travailleurs vénézuéliens : votre soutien est crucial pour aller de l'avant dans les circonstances historiques critiques que nous affrontons aujourd'hui.

Commission internationale du Comité national de Conflit – Travailleurs en Lutte (CNC-TL)

Venezuela, 18/08/2024.